

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2022-117

Séance du Conseil syndical du jeudi 24 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 mars à 14h00, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 15 mars 2022, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M Gérard CHAIDRON, M. Christian ROUSSEL, M. Thierry HEBERT, Mme Colette MICHAUX, M. David BLONDIN, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY.

Suppléants présents et suppléants remplaçants des titulaires pour les votes : M. Dany DELABOUGLISE, M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. Jean-Claude QUENOT), M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Yves BEAURAIN (remplace en qualité de titulaire M. Gérard LECUIR).

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Jean-Claude QUENOT, M. Jacky BAUDON, M. Eric ARNOUX, M. Firmin BOUCRY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Michel CORDIER, M. Jean-Emmanuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Gérard LECUIR, M. William BOUS, M. Alain DEGRY, M. Hubert TRANCART, M. Olivier HERNEQUE.

Ressources humaines ; création d'un emploi permanent en catégorie A, filière technique, grade d'ingénieur principal

Le comité syndical,

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Vu la saisine du comité technique le 18 mars 2022, pour la ligne directrice de gestion,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle,

Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant

Considérant que :

- en raison des tâches à effectuer, il est proposé au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} juin 2022, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A, filière technique et du grade d'ingénieur principal, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}
- cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire,
- qu'un agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade eu égard à son ancienneté,

Il est demandé que le comité syndical autorise Mme la Présidente à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi, ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixés par l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions, les niveaux de recrutement,

- les niveaux de rémunération.

Décide, à l'unanimité des présents, :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'ingénieur principal relevant du cadre d'emploi des ingénieurs pour effectuer les missions d'ingénierie à temps complet liées à la restauration de la continuité écologique, etc... soit 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2022,
- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée indéterminée,
- les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif de chaque année.

Pièce jointe : -

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le :

La Présidente du Syndicat mixte,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL

25 AVR. 2022

~~SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Radjou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com~~